

**Document de
consultation**
Cotisation annuelle
2027-2028

Table des matières

1.	Avant-propos	3
2.	Proposition de la cotisation 2027-2028	5
	Évolution de la cotisation au cours des 10 dernières années.....	6
	Proposition de cotisation 2027-2028.....	6
3.	Prévisions budgétaires 2027-2028	8
	Sommaire des produits et des charges.....	9
	Les produits	10
	Les charges	11
4.	Rémunération des administrateurs élus	12
5.	Rémunération de la présidente	14
6.	Documents de référence.....	15

1. Avant-propos

Conformément aux dispositions législatives qui encadrent les ordres professionnels, l'Ordre des dentistes du Québec tient chaque année une consultation auprès de ses membres sur le montant de la cotisation, tel que proposé par le conseil d'administration (CA) à sa réunion de septembre. L'information concernant la cotisation doit s'accompagner des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, d'une ventilation de la rémunération des administrateurs, dont celle de la présidente, et du rapport annuel.

Au terme de cette période de consultation de 30 jours, la secrétaire de l'Ordre fera rapport aux membres lors de l'assemblée générale annuelle (AGA). Les membres présents à l'AGA pourront alors formuler d'autres commentaires sur la recommandation du CA avant que ce dernier, lors d'une séance ultérieure, fixe par résolution le montant définitif de la cotisation pour l'exercice financier 2027-2028.

L'AGA se tiendra uniquement en webdiffusion le jeudi 19 novembre 2026, à 18 h 30.

Pour pouvoir accéder à l'AGA, vous devrez vous inscrire afin de recevoir un lien de connexion.

**POUR VOUS INSCRIRE À
L'AGA, CLIQUEZ ICI.**



Participer à la consultation

Vous êtes invité à faire parvenir vos commentaires sur le montant de la cotisation au plus tard le 18 novembre 2026, par courriel, à l'adresse consultationcotisation@odq.qc.ca.

Présentation des informations utiles à votre réflexion à l'égard de l'établissement du montant de la cotisation 2027-2028

2. Cotisation 2027-2028

Pour une deuxième année consécutive, le conseil d'administration propose de maintenir la cotisation annuelle à son niveau actuel pour l'exercice 2027-2028. Cette orientation fait suite à l'analyse des perspectives financières de l'Ordre effectuée par le comité d'audit en septembre 2026.

Bien que les prévisions budgétaires pour 2027-2028 anticipent un déficit, la situation financière découlant de l'exercice 2025-2026, qui s'est conclu par un surplus supérieur à celui initialement prévu, permet d'envisager le maintien de la cotisation sans augmentation. Le comité d'audit a donc recommandé au conseil d'administration un gel de la cotisation.

Dans cette perspective, les montants soumis à la consultation pour l'exercice 2027-2028 sont les suivants :

- 2 460 \$ pour les membres généralistes et spécialistes;
- 370 \$ pour les membres inactifs;
- 285 \$ pour les membres résidents.

Cette proposition s'inscrit dans un contexte financier propre à l'exercice actuel. Le maintien de la cotisation doit donc être considéré comme une mesure exceptionnelle et ne présume pas des orientations qui pourraient être retenues pour les années futures.

Les membres sont invités à prendre connaissance des informations financières présentées dans le présent document et à faire part de leurs commentaires sur la proposition de cotisation. Conformément au Code des professions, le conseil d'administration considérera les commentaires recueillis dans le cadre de la présente consultation ainsi que ceux formulés lors de l'assemblée générale annuelle avant de fixer définitivement le montant de la cotisation pour 2027-2028.

Évolution de la cotisation au cours des 10 dernières années

	En cours	Cotisation \$ par catégorie selon le rapport annuel au 31 mars								
	31 mars 2027	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018
Généralistes et spécialistes	2 460,00 \$	2 460,00 \$	2 376,00 \$	2 285,00 \$	2 160,00 \$	1 960,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$
Augmentation généralistes et spécialistes (%)	0%	4%	4%	6%	10%	15%	0%	0%	0%	0%
Augmentation généralistes et spécialistes (\$)	0,00 \$	84,00 \$	91,00 \$	125,00 \$	200,00 \$	250,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Résidents	285,00 \$	285,00 \$	275,00 \$	264,00 \$	250,00 \$	230,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Inactifs	370,00 \$	370,00 \$	357,00 \$	343,00 \$	324,00 \$	294,00 \$	256,50 \$	256,50 \$	256,50 \$	256,50 \$

Moyenne

3,81%

Moyenne

75,00 \$

La résolution du CA du 25 septembre 2026 sur la proposition de cotisation 2027-2028

ATTENDU QUE le 8 septembre 2026, le comité d'audit a minutieusement examiné les orientations budgétaires pour la période 2027-2028;

ATTENDU les efforts collectifs ayant permis de dégager un surplus plus important que celui initialement anticipé pour l'année financière 2025-2026;

ATTENDU QUE, malgré le déficit anticipé aux prévisions budgétaires 2027-2028, le comité d'audit propose de geler la cotisation des membres pour l'année financière 2027-2028;

ATTENDU QU'il est important de noter que cette mesure exceptionnelle ne constitue pas nécessairement une tendance pour les années futures;

ATTENDU QUE, conformément au Code des professions, la cotisation pour l'exercice financier 2027-2028 sera fixée par le conseil d'administration de l'Ordre, après consultation des membres réunis en assemblée générale et après avoir considéré les commentaires reçus dans le cadre de la consultation des membres tenue au moins 30 jours avant l'assemblée;

ATTENDU QUE le comité d'audit est d'avis de recommander au conseil d'administration de maintenir la cotisation de la façon suivante :

1. Un tarif de 2 460 \$ pour la classe « des membres généralistes et spécialistes »;
2. Un tarif de 370 \$ pour la classe « des membres inactifs »;
3. Un tarif de 285 \$ pour la classe « des membres résidents »;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de consulter les membres de l'Ordre sur la proposition du gel de la cotisation pour 2027-2028, laquelle s'établirait ainsi :

1. **Un tarif de 2 460 \$ pour la classe « des membres généralistes et spécialistes »;**
2. **Un tarif de 370 \$ pour la classe « des membres inactifs »;**
3. **Un tarif de 285 \$ pour la classe « des membres résidents »;**

Adoptée à l'unanimité.

3. Prévisions budgétaires 2027-2028

Le Code des professions exige que l'Ordre communique à ses membres les prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, soit pour la période allant du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028. Ces prévisions représentent un budget pro forma qui sera révisé et adopté par le CA en mars 2027.

Aux prévisions budgétaires 2027-2028 présentées à la page suivante, nous ajoutons, à des fins de comparaison, une colonne affichant les données du budget adopté par le CA pour l'exercice financier 2026-2027 et une autre représentant les résultats au 31 mars 2026 de l'année financière 2025-2026.

Le budget de l'Ordre est établi par la directrice générale et par la directrice des finances. Il est ensuite soumis au comité d'audit qui, après s'être assuré que le budget respecte les décisions prises par le CA, en propose l'adoption à ce dernier.

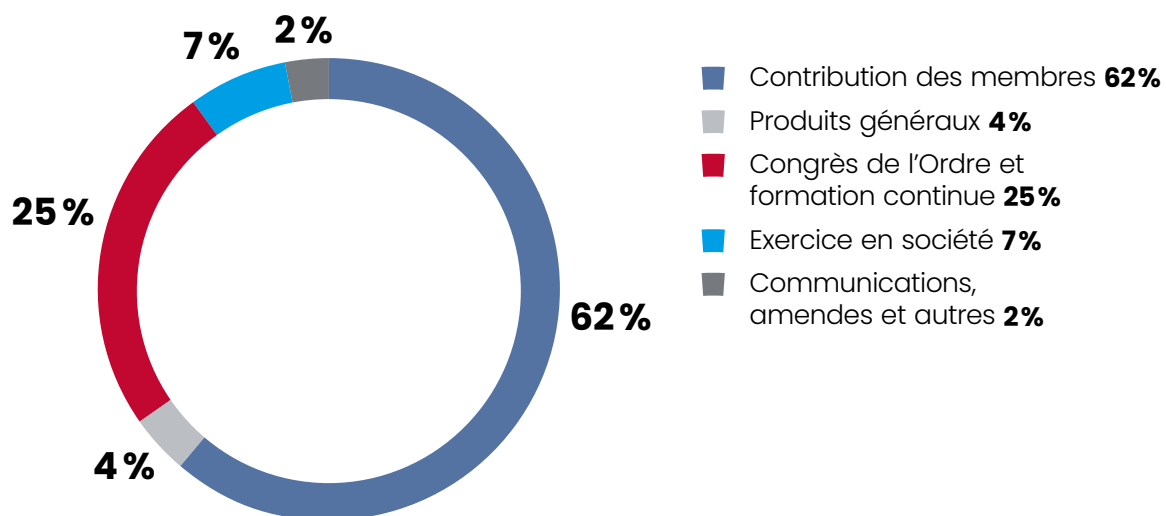
Le CA doit s'assurer de maintenir un cadre financier adéquat pour que l'Ordre accomplisse sa mission de protection du public en assurant des services de qualité.

Prévisions budgétaires 2027-2028
Fonds d'administration générale

Sommaire des produits et des charges

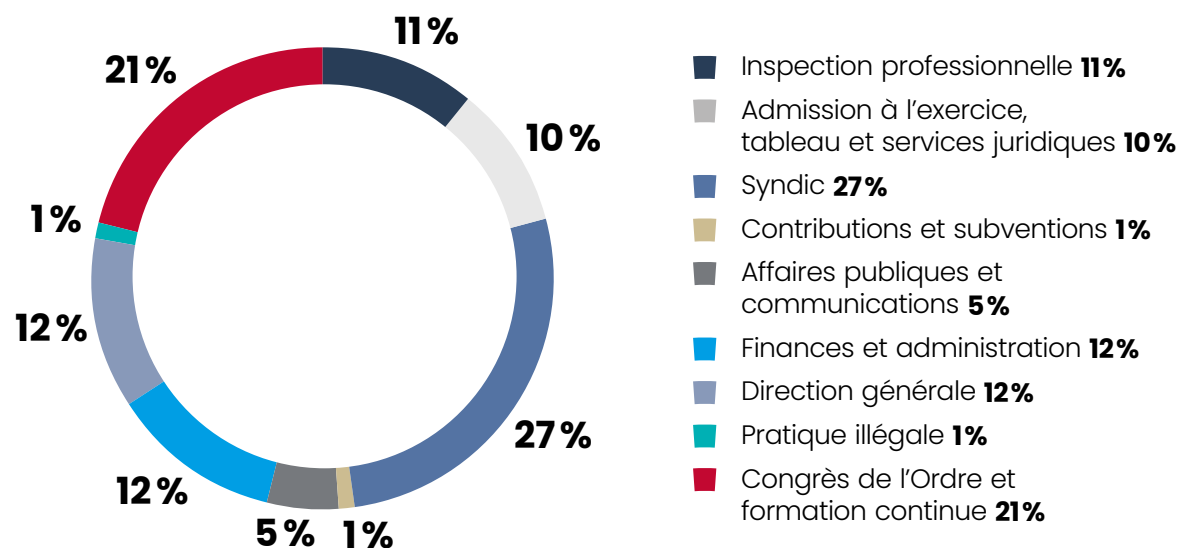
	RÉSULTATS 31 MARS 2026	BUDGET 2026-2027	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2027-2028
PRODUITS			
Contribution des membres - cotisation	12 937 725	13 018 325	13 237 742
Produits généraux	865 739	867 180	858 696
Inspection professionnelle	0	1 215	1 251
Exercice de la médecine dentaire	2 068 300	664 600	800 000
Admission à l'exercice, tableau et services juridiques	1 510 717	1 604 595	1 646 795
Greffes	243 507	339 050	339 050
Pratique illégale	700	1 000	1 000
Affaires publiques et communications	26 869	25 000	0
Journées dentaires internationales du Québec	4 065 967	4 235 495	4 467 138
Total des produits	21 719 524	20 756 460	21 351 673
CHARGES			
Inspection professionnelle	2 180 320	2 324 351	2 380 878
Exercice de la médecine dentaire	1 172 885	1 352 676	1 245 212
Admission à l'exercice, tableau et services juridiques	1 690 266	1 817 345	1 872 007
Syndic	4 353 171	5 050 546	5 918 017
Greffes	443 977	419 824	399 902
Pratique illégale	98 410	125 000	125 000
Affaires publiques et communications	972 594	1 172 536	1 163 146
Finances et administration	2 557 387	2 617 430	2 520 766
Direction générale	2 034 762	2 371 613	2 587 050
Contributions et subventions	235 120	261 817	261 817
Journées dentaires internationales du Québec	2 936 197	3 243 321	3 310 541
Total des charges	18 675 089	20 756 460	21 784 335
Surplus (Déficit)	3 044 435	0	(432 660)

Les produits

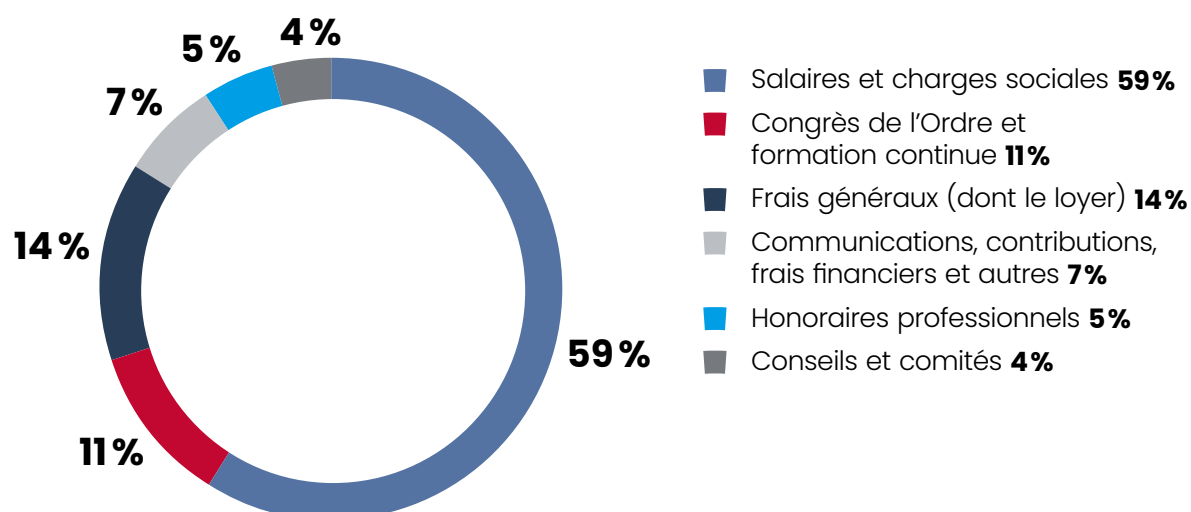


Les charges

Charges



Charges par type de dépense



4. Rémunération des administrateurs élus

À la suite de la résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 20 novembre 2025, la rémunération des administrateurs élus a été fixée à :

- 130 \$/heure pour une réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes);
- 845 \$ pour une réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée);
- 1 295 \$ pour une réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée);

et la rémunération des administrateurs élus qui agissent aussi comme président de comité a été fixée à :

- 130 \$/heure pour une réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes);
- 1 270 \$ pour une réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée);
- 1 940 \$ pour une réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée);

Pour l'exercice 2027-2028, le comité d'audit propose **une augmentation de 3,2 % de la rémunération des administrateurs élus**. Cette indexation correspond à l'augmentation de la masse salariale de la catégorie d'emploi cadre accordée pour l'année financière 2026-2027. Elle tient compte des capacités financières de l'Ordre et des tendances du marché, notamment des prévisions du Conseil du patronat du Québec, de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) et de firmes spécialisées comme Normandin Beaudry. Afin de faciliter l'application de cette indexation, les montants des jetons de présence ont été arrondis.

Ainsi, l'augmentation de la rémunération des administrateurs élus proposée pour l'exercice financier 2027-2028, soit à compter du 1^{er} avril 2027, est la suivante :

- une augmentation de 5 \$ au taux horaire du jeton de présence pour une réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes), lequel passera à 135 \$/heure;
- une augmentation de 30 \$ au jeton de présence pour une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) de réunion, lequel passera à 875 \$;
- une augmentation de 45 \$ au jeton de présence pour une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) de réunion, lequel passera à 1 340 \$.

Pour les administrateurs élus qui agissent comme président de comité, l'augmentation proposée est la suivante :

- une augmentation de 5 \$ au taux horaire du jeton de présence pour une réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes), lequel passera à 135 \$/heure;
- une augmentation de 40 \$ au jeton de présence pour une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) de réunion, lequel passera à 1 310 \$;
- une augmentation de 65 \$ au jeton de présence pour une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) de réunion, lequel passera à 2 005 \$.

Conformément aux exigences du Code des professions quant à la rémunération des administrateurs, le CA a adopté [la Politique de rémunération des administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec](#).

5. Rémunération de la présidente

À la suite de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 novembre 2025, le salaire de la présidente a été fixé à 256 667 \$ pour la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

L'indexation de la rémunération de la présidente de l'Ordre est alignée sur l'augmentation de la masse salariale de base de la catégorie d'emploi cadre de 3,2 %, accordée pour l'année financière 2026-2027. Cette augmentation tient compte des capacités financières de l'Ordre et des tendances du marché, en s'appuyant notamment sur les prévisions du Conseil du patronat du Québec, de l'Ordre des CRHA et de firmes spécialisées comme Normandin Beaudry.

Pour l'exercice 2027-2028, le comité d'audit a recommandé au conseil d'administration de maintenir la méthode d'évolution de la rémunération de la présidente, soit de faire évoluer son salaire au même rythme que celui des employés de l'Ordre, et de maintenir les autres avantages faisant partie de sa rémunération.

La rémunération globale de la présidente serait la suivante :

- un salaire de 264 880 \$ du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028;
- cinq (5) semaines de vacances non monnayables;
- soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée;
- le remboursement des frais de stationnement.

Évolution du salaire au cours des 10 dernières années

	En cours	Historique du salaire de la présidence									Moyenne
	31 mars 2027	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018	
Salaire	256 667 \$	248 227 \$	238 680 \$	234 007 \$	234 007 \$	226 312 \$	218 237 \$	218 237 \$	213 958 \$	209 352 \$	
Augmentation (%)	3,40%	4,00%	2,00%	0,00%	3,40%	3,70%	0,00%	2,00%	2,20%	1,60%	2,23%
Augmentation (\$)	8 440 \$	9 547 \$	4 673 \$	0,00 \$	7 695 \$	8 075 \$	0,00 \$	4 279 \$	4 606 \$	3 297 \$	5 061,20 \$

Conformément aux exigences du Code des professions quant à la rémunération des administrateurs, le CA a adopté la [Politique de rémunération du président de l'Ordre des dentistes du Québec](#).

6. Documents de référence

Vous trouverez sur le site Web de l'Ordre :

- Le [Rapport annuel 2025-2026](#)
- La [Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres de l'Ordre des dentistes du Québec](#)
- La [Politique de rémunération du président de l'Ordre des dentistes du Québec](#)
- La [Politique de rémunération des administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec](#)
- Extraits des résolutions du conseil :
 - [Rémunération des administrateurs élus](#)
 - [Rémunération de la présidente](#)

Pour transmettre vos commentaires, veuillez écrire à l'adresse consultationcotisation@odq.qc.ca.